

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 9 mars 2018 portant nomination des membres du jury des épreuves du concours spécial d'internat de médecine du travail au titre de l'année universitaire 2018-2019

NOR : SSAN1830169A

La directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière,

Vu le code de l'éducation, et notamment l'article R. 632-53 (2°) dans sa version antérieure au décret n° 2016-1597 du 25 novembre 2016 relatif à l'organisation du troisième cycle des études de médecine et modifiant le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires), et notamment l'article 2 (17°) ;

Vu l'arrêté du 18 février 2005 relatif à l'organisation, à l'inscription, au programme, au déroulement, à la nature, à la pondération et à la procédure d'affectation du concours spécial d'internat de médecine du travail ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2018 portant ouverture du concours spécial d'internat de médecine du travail au titre de l'année universitaire 2018-2019 ;

Vu le tirage au sort effectué le 25 janvier 2018,

Arrête :

Article 1^{er}

Les personnes dont les noms suivent sont nommées membres du jury des épreuves du concours spécial d'internat en médecine du travail au titre de l'année universitaire 2018-2019 :

1° En qualité de présidente de jury

Pr Lehucher-Michel (Marie-Pascale).

2° En qualité de vice-présidente du jury

Pr Fantoni (Sophie).

3° En qualité de membres titulaires

Pr d'Escatha (Alexis).

Pr Dutheil (Frédéric).

M. Loddé (Brice).

Mme Rollin (Laetitia).

Pr Charbotel Coing-Boyat (Barbara).

M. Lesage (François-Xavier).

Mme Gourdin Petit (Audrey).

4° En qualité de membres suppléants

M. Hulo (Sébastien).

Mme Maucourant Leroyer (Ariane).

Pr Gehanno (Jean-François).

Pr Libault-Baldi (Isabelle).

Pr Druet-Cabanac (Michel).

Pr Lasfargues (Gérard).
Pr Fontana (Luc).
M. Normand (Jean-Claude).
M. Hérin (Fabrice).

Article 2

Le chef du département concours, autorisation d'exercice, mobilité-développement professionnel est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 9 mars 2018.

*La directrice générale
du Centre national de gestion,*
D. TOUPILLIER